

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	Flixbus France SARL
Raison sociale de l'entreprise	Flixbus France SARL
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Licence Communautaire (pièce jointe)
Département d'établissement de l'entreprise	92 Hauts de Seine

Liaison déclarée	
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : • Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré • Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés • Diminution de temps de parcours d'au moins 10% • Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés	
Origine² de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	Chambry Péage A26, 02000 Chambry 49.607511 ; 3.662279
Destination³ de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	Châlons-en-Champagne 12 Avenue de Valmy, 51000 Châlons-en-Champagne 48.962764 ; 4.365471

¹ « Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

² Extrémité 1 de la liaison concernée

³ Extrémité 2 de la liaison concernée

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) : n°1 Nom(s) du(des) fichier(s) : Itinéraire CHAMBRY - CHALONS-EN-CHAMPAGNE
Temps de parcours (en heures et minutes)	1 heure 25 minutes
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce(s) jointe(s) : n°2 Nom(s) du(des) fichier(s) : Fréquence CHAMBRY - CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Itinéraire CHAMBRY – CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE



Pièce jointe n°2

Fréquence CHAMBRY – CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

Fréquence hebdomadaire

Jour/Itinéraire	Départs de Chambry vers Châlons en Champagne	Départs de Châlons en Champagne vers Chambry
Lundi	12h30	16h15
Mardi	12h30	16h15
Mercredi	12h30	16h15
Jeudi	12h30	16h15
Vendredi	12h30	16h15
Samedi	12h30	16h15
Dimanche	12h30	16h15
Offre par trajet	53 places (tous les jours)	53 places (tous les jours)